

ERRATA A L'EDITION 2020

Tome II

Annexes 8

Annexe 8.3

p.3

Correction du classement de la FM 1700 : A devient B

N° FM	Classement sûreté	TEXTES CONCERNES	OBJET de la FM	Réglementation
1704	B	M 3403, ZY 350	Précision d'une surlongueur d'épaisseur représentative de l'épaisseur maximale de la pièce	
1703	B	M 3304	Clarification sur les positions de prélèvement des éprouvettes pour les essais mécaniques	
1702	B	B 3657	Réintroduction des requis concernant l'analyse à la fatigue en situations d'essai	
1701	B	Q 2300	Suppression de l'exigence de la présence du DR dans la NSQ	
1700	A B	B 3178, B 3624.3, B 3625	Clarification de la prise en compte des phénomènes thermo-hydrauliques locaux	
1699	B	B 3231.7, B 3238.5	Clarification du texte sur la classification des contraintes dans les tubulures	
1698	B	Q 2300	Suppression de l'exigence de la présence du DR dans la NSQ	
1697	B	A 1300	Mise à jour de la norme EN 10228	
1696	B	Q 2280	Précision du rôle de l'expertise d'un matériel après essais dans sa qualification	
1695	B	MC 3160, MC 3312	Clarification sur les possibilités de décalage du fil ou du trou de l'IQI lors d'une technique double paroi	
1694	B	Z I, A 1401, A 1402, A 1502, C 2200, C 2300, D 2200, D 2300, H 2200	Création de la STR M 3307 Bis, spécification technique de référence de produit tôles en acier inoxydable austénitique de niveaux 2 et 3	
1693	B	F 6500, F 6600	Remise en cohérence des paragraphes F 5000 et F 6600	
1692	B	M 4401	Définition des allongements pour les éprouvettes prismatiques, remise en cohérence avec la norme ISO 6892-1 2016	
1691	B	C 3223.8	modification du domaine d'application du C 3222.8 (dimensionnement des fonds torisphériques) et introduction d'une formule analytique	
1690	B	F 6420	Précisions sur les conditions d'utilisation des produits pouvant contenir des agents polluants	
1689	B	C 3223.6	extension du domaine d'application du C 3223.6 (dimensionnement des fonds elliptiques)	
1688	B	A1300, A 1401	Mis à jour de la version appelée de la norme NF EN 10028-1	
1687	B	A 1500, M 2312	précisions sur les positions de prélèvement sur barre forée avant traitement thermique	